

**DEPARTEMENT
DU GARD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT
D'ALES**

SEANCE DU 28 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de juin à neuf heures, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal au sein de l'hôtel de ville, boulevard du Portalet 30500 Saint-Ambroix, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DE FARIA, dûment convoqués le vingt-deux juin deux mille vingt-trois.

Etaient présents : Jean-Pierre DE FARIA, Fabrice CHANEL, Marc MATHIEU, Claudine BENOIT, Bernard BONNEFOY, Pierre BOFFI, Catherine CARLIER, Valérie SAINSON, Nathalie LAGRANGE, Christelle JOVOVIC, Céline GROSY, Roseline AGGOUN, Daniel PIALET, Brice BRUNEL, Patrice DURIF

Excusés : Frédérique CAZALET a donné procuration à Bernard BONNEFOY, Christelle ROUSSEL a donné procuration à Marc MATHIEU, Angela LAVIE a donné procuration à Claudine BENOIT, Bruno GIBERT a donné procuration à Jean-Pierre DE FARIA, David MACQ a donné procuration à Daniel PIALET, Philippe MONDEME a donné procuration à Fabrice CHANEL,

Absents : Paul PERCETTI, Sylvette MILLET

Secrétaire de séance : Valérie SAINSON

Date de convocation des élus : 22 juin 2023

Date d'affichage de la convocation à la porte de la mairie : 22 juin 2023

Membres présents lors du conseil : 15

Membres absents : 2

Nombre de votants : 21

**DELIBERATION N°2023 - 49. FIXATION DES INDEMNITES DE
FONCTION CONSEILLERS MUNICIPAUX TITULAIRES DE DELEGATION**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2021-107 du 15 septembre 2021 fixant les indemnités des conseillers municipaux titulaires de délégation ;

Considérant la modification du tableau des élus, suite au remplacement de Monsieur SABOURIN Jacques par Monsieur DURIF Patrice

Vu le budget communal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, messieurs BRUNEL, PIALET et MACQ par procuration votant contre :

ALLOUE le montant de l'indemnité des conseillers municipaux comme suit et ceci rétroactivement au 1^{er} juin 2023 :

**TABLEAU RECAPITULATIF ARRETANT LES INDEMNITES ALLOUEES AU MAIRE,
AUX ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2023-49 DU 28 juin 2023

Population totale au dernier recensement : 3 366 au 01/01/2023

Montant de l'enveloppe globale (maximum autorisé) : **6 859.47 €**

Correspondant à :

Indemnité maximale du maire :

Montant maximum : 51,6 % de l'IBT soit **2 077,17 €**

+

Total des indemnités maximales des adjoints

Montant maximum : 19,8% de l'IBT soit 797,05 € x 6 = **4 782.30 €**

	Taux appliqué (Indice de référence IBT)	Montant brut
Jean-Pierre DE FARIA	45.45%	1829.60
ADJOINTS		
Fabrice CHANEL	16.16%	650.52
Frédérique CAZALET	16.16%	650.52
Marc MATHIEU	16.16%	650.52
Claudine BENOIT	16.16%	650.52
Bernard BONNEFOY	16.16%	650.52
Chrystelle ROUSSEL	16.16%	650.52
CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT UNE DELEGATION SPECIALE		
Valérie SAINSON	8.77 %	353.03
Catherine CARLIER	5.17%	208.12
CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DELEGATION		
Patrice DURIF	1,56%	62.80
Pierre BOFFI	1,56%	62.80
Angéla LAVIE	1,56%	62.80
Bruno GIBERT	1,56%	62.80
Nathalie LAGRANGE	1,56%	62.80
Christelle JOVOVIC	1,56%	62.80
Céline GROSY	1.56%	62.80
Paul PERCETTI	1,56%	62.80
Philippe MONDEME	1.56%	62.80
TOTAL		6 859.07

Le Secrétaire de séance,
Valérie SAINSON

Le Maire,
Jean-Pierre DE FARIA



Certifié exécutoire, compte tenu :

de la transmission en Préfecture le : - 3 JUIL. 2023

et l'affichage le : - 3 JUIL. 2023

Le présent acte, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Telerecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
030-213002272-20230628-20230628-202349-DE
Reçu le 03/07/2023